

RAPPORT DE GESTION

2020

L'assurance d'un esprit de famille



la France
Mutualiste

SOMMAIRE

1. FAITS MARQUANTS ET RÉSULTAT DE LA MUTUELLE EN 2020	4
2. IMPACT COVID	5
3. ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	6
4. INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2020	7
5. COMPTE DE RÉSULTAT 2020	8
COTISATIONS	9
PRESTATIONS ÉMISES	10
CHARGES D'EXPLOITATION DE LA MUTUELLE	10
RÉSULTAT DES PLACEMENTS	11
CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE	12
COMPTE DE PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PAE)	13
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	14
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	14
IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS	14
AFFECTATION DU RESULTAT	14
6. BILAN ACTIF	15
PLACEMENTS	16
VALEURS MOBILIÈRES	16
PATRIMOINE IMMOBILIER	17
CRÉANCES	17
AUTRES ACTIFS	18
7. BILAN PASSIF	19
FONDS PROPRES	20
PROVISIONS TECHNIQUES	20
PROVISIONS MATHÉMATIQUES	20
PGG	22
PAE	22
PGP	22
PRE	22
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	22
AUTRES DETTES	23
8. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	24
9. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE	26
BILAN ACTIF	26
A1 ACTIFS INCORPORELS	26
A2 PLACEMENTS IMMOBILIERS	26
A2 AUTRES PLACEMENTS	26
A2 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE (PDD)	27
A3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES	28
AUX OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE	28
A6 CRÉANCES	28
A7 COMPTES DE RÉGULARISATION	28
BILAN PASSIF	29
B1 FONDS PROPRES	29
B2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	29
B6 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	30
B9 DETTES	30
B10 COMPTES DE RÉGULARISATION	30
COMPTE DE RESULTAT	31
CHARGES D'EXPLOITATION	31
ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS AUX COMPTES NON-TECHNIQUES	31

INTRODUCTION

Ce rapport est découpé en 2 parties :

- **La première partie** correspond au rapport de gestion réglementaire hors éléments comptables détaillés, dont le principe et le contenu sont définis par l'article L.114-17 du Code de la mutualité et qui constitue un véritable instrument d'information pour l'Assemblée Générale.
- **La deuxième partie** complète le rapport des éléments comptables de l'exercice.

Dans ce rapport, La France Mutualiste est aussi dénommée la Mutuelle ou LFM.

1 FAITS MARQUANTS ET RÉSULTAT DE LA MUTUELLE EN 2020

Comme l'ensemble du marché, l'activité de la Mutuelle a été affectée en 2020 par la crise sanitaire, qui a généré une forte contraction de la collecte, notamment sur les produits d'Épargne, et une augmentation des prestations, suite à la recrudescence des décès de nos adhérents. Face à cette situation inédite, marquée par la fermeture de ses agences, la Mutuelle s'est mobilisée pour garder le contact avec ses adhérents et maintenir la continuité et la qualité de service des activités de gestion, grâce à la mise en télétravail de la quasi totalité des effectifs du siège.

Le chiffre d'affaires brut s'établit à 344,7 M€ en 2020, en recul de -21,6% sur 2019, performance proche de celle du marché français de l'assurance vie, à -19,6%. Ce recul est un peu moins marqué sur la RMC (-5,1% à 88,1 M€) dont la collecte a été soutenue au 4ème trimestre par une campagne de reversement et par la hausse du plafond majorable. En revanche, la collecte Épargne a baissé de -26%, à 256,6 M€. Elle s'est concentrée pour l'essentiel sur le produit multi-support Actépargne2, qui a reçu à lui seul 217,8 M€, tandis que les produits mono-supports ont vu leur collecte fortement contractée, suite aux mesures prises en début d'année pour limiter le fonds en € dans le contexte des taux historiquement bas sur les marchés financiers.

La production en unités de compte a fortement progressé, à 42,4 M€ (+29,1%), concentrée pour l'essentiel sur les profils de gestion proposés dans nos contrats multi-support, et notamment le Profil Prudent (75% fonds en Euros, 25% unités de compte) d'Actépargne2.

Elle totalise 16,5% de la collecte Épargne, en amélioration de 7 points par rapport à 2019. Les arbitrages de l'euro vers les unités de compte ont également fortement progressé, à 32,2 M€ (vs. -7,2 M€ en 2019), grâce notamment au lancement du contrat Passerelle proposé à nos adhérents titulaires de contrats mono-supports, contrat investi à 65% en fonds en Euros et 35% sur un fonds d'actions internationales, et proposant une garantie des capitaux investis au terme (2/1/2031) ou en cas de décès.

Les prestations versées aux adhérents de la mutuelle se sont élevées à 484,2 M€ en 2020, en augmentation de +5,4% sur 2019. Cette croissance provient pour l'essentiel des capitaux décès à 262,9 M€ (+12,4%), impactés par la surmortalité liée à la Covid 19. Dans le même temps, nous observons une hausse très modérée des rachats (+3,7%, à 87,4 M€), et une baisse des rentes (-1,5% à 188,1 M€) en lien avec la contraction de notre portefeuille RMC.

Malgré ce flux net négatif, les provisions techniques ont légèrement progressé, pour atteindre 7 536 M€ (brutes de réassurance, y compris UC) au 31 décembre 2020, en croissance de +0,4% sur un an. A noter que, dans le contexte de taux obligataires historiquement bas, LFM a poursuivi sa politique de rechargement de ses réserves, en portant le taux technique marginal de provisionnement des rentes RMC à 1,05%, contre 1,2% à fin 2019. Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte ont progressé très fortement, à 393,8 M€ au 31 décembre 2020 contre 343,8 M€ un an plus tôt.

Malgré la crise sanitaire, la Mutuelle a poursuivi son plan de transformation :

- Poursuite du renforcement de son réseau (+12 conseillers mutualistes) et développement d'une infrastructure de distribution multicanal ;
- Lancement d'une communication active à travers une campagne multimédia (télé, presse écrite et media internet) ;
- Diversification de l'offre : lancement d'un premier produit de Prévoyance (Assurance Accidents de la Vie), du produit « Passerelle », et enfin du Plan d'Épargne Retraite PER'FORM.
- Poursuite de la transformation en profondeur de l'architecture informatique, avec notamment les premières étapes de remplacement du système de gestion assurance vie. Le Plan d'Épargne Retraite a été lancé sur une nouvelle plateforme informatique. Ce lancement sera suivi en 2021 par la migration de l'ensemble du portefeuille Épargne, puis en 2022 du porte-

feuille RMC. D'autres briques importantes de l'architecture informatique de LFM ont été déployées en 2020 : l'outil front permettant aux conseillers commerciaux de réaliser les souscriptions de leurs adhérents en ligne, les premières fonctionnalités de l'espace adhérents du site LFM, permettant à ces derniers la consultation en ligne de leurs contrats, etc...

- Poursuite du programme de modernisation et de mise à l'image du réseau des 60 agences de LFM, lancé fin 2019. En 2020, plus de 20 agences ont été rénovées et 4 nouvelles agences ouvertes

Le résultat de la gestion financière de l'actif général ressort à 257 M€ en 2020, contre 272,8 M€ en 2019, soit un taux de rendement comptable de 3,19%. Ce résultat intègre en particulier un montant prudent de dégagement de plus-values actions (25,4 M€, soit moins de 10% du stock de plus-values latentes du portefeuille).

Le résultat 2020 avant impôts de LFM s'inscrit à 48,8 M€, en contraction de 3,8 M€ par rapport à 2019. Cette évolution provient pour l'essentiel :

- D'une augmentation des chargements (+1,5 M€), notamment les chargements sur encours, tirés par la croissance des provisions mathématiques et l'augmentation des taux de chargements sur les produits mono-supports
- D'une contraction des marges financières (-1,3 M€ à 25 M€, pour la marge sur provisions techniques, et -0,2 M€ à 36,1 M€, pour la marge sur Fonds propres), en raison de la baisse du rendement de l'actif général
- D'une augmentation des frais généraux de 3,2 M€, lié à la poursuite du plan de transformation, et notamment au remplacement de la plateforme de gestion des contrats d'assurance vie

La charge d'Impôts sur les Sociétés reste élevée, à 25,1 M€, soit un taux de 51,4% du résultat avant impôt. Comme l'an dernier, ce taux élevé provient de la réalisation d'actifs en portefeuille depuis plus de 10 ans, soit avant l'entrée en fiscalité de LFM, et qui portaient des plus-values latentes fiscales significatives.

2 IMPACT COVID

Les impacts de la Crise sanitaire sur le résultat 2020 de la Mutuelle sont peu matériels, de par la nature même de son activité de gestionnaire d'épargne de long terme. On peut les estimer en grandes masses comme suit:

- La contraction de la collecte par rapport aux objectifs initiaux pour 2020 est estimée à 70 M€, soit un manque à gagner de chargements sur cotisations de l'ordre de 0,4 M€.
- Combinée à l'augmentation, de l'ordre d'une quinzaine de millions, des capitaux décès versés aux bénéficiaires de nos adhérents, le manque à gagner de chargements sur encours est inférieur à 0,1 M€.
- Ces 2 éléments sont compensés par une baisse de l'ordre de 0,9 M€ des frais généraux, portant essentiellement sur 3 postes : les coûts commerciaux (déplacements, réunions adhérents, conventions commerciales : -0,4 M€), ceux de la vie mutualiste (annulation des assemblées annuelles de 2020, et forte réduction des actions locales des comités de vie mutualiste : -0,5 M€) et des instances de LFM (-0,3 M€, avec notamment le déroulement en virtuel de l'assemblée annuelle). Ces baisses ont été compensées à hauteur de 0,3 M€ par les achats de matériel sanitaire (écrans plexiglas, masques, gel...) pour nos agences et le siège.

- Le résultat financier de 2020 n'a pas été à proprement parler impacté par le Covid : en revanche, la forte baisse des marchés actions observée en mars avril a été l'opportunité pour LFM de se réexposer sur cette classe d'actifs, à hauteur de 110 M€, à un prix d'achat peu élevé.

3 ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Pour La France Mutualiste, la responsabilité sociale et environnementale est plus qu'une obligation réglementaire. C'est une conviction ancrée dans son identité et ses valeurs, que nous voulons traduire en actes, selon 3 axes, dans les actions que nous menons pour le bien de nos collaborateurs, de la société qui nous entoure, et des adhérents que nous servons :

- **vis-à-vis de nos collaborateurs (axe 1), et de tous les bénévoles** qui nous accompagnent, nous voulons être une entreprise centrée sur l'humain. Le pilier Développement humain du plan traduit cette priorité.
- **vis-à-vis de la société** dont nous faisons partie (axe 2) , nous voulons être une entreprise citoyenne et engagée (partenariats avec des associations, Fonds social et d'entraide...).
- **vis-à-vis des adhérents** qui nous font confiance (axe 3), nous voulons être un assureur responsable, tout en leur donnant à eux-mêmes la possibilité, à travers nos solutions d'assurance, d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement.

Dans ce cadre, les réalisations de 2020 ont été multiples, malgré les contraintes de la crise sanitaire :

AXE 1

Attractivité/ Rétention des talents

- Poursuite d'un plan de recrutement soutenu: 57 nouveaux postes pourvus, dont 12 grâce à la mobilité interne.

Gestion et développement des compétences

- Mise en place d'un plan d'action d'accompagnement individuel (1,6 actions en moyenne par collaborateur)
- Continuité des formations en distanciel

Qualité de vie au travail

- Mise en place d'un accord Qualité du travail & vie au travail en décembre 2020 pour initier une dynamique d'amélioration continue

Coopération et transversalité durable

- Mise en place d'initiatives pour favoriser la coopération
- Déploiement d'un cursus managérial pour développer la responsabilisation des managers
- Crise sanitaire – Préserver physiquement et mentalement les collaborateurs sur la durée
- Pas d'appel au chômage partiel / actions autour de la parentalité et 95% des collaborateurs en télétravail
- Accompagnement des collaborateurs / managers lors du Plan de continuité d'activité : enquêtes régulières salariés, cafés virtuel, radio LFM, Livret du « Flex manager » (Bonnes pratiques en confinement / Télétravail / Site),
- Événements tous collaborateurs à distance (réunions collaborateurs, voeux, ...)
- Promotion de la diversité, avec un index égalité Homme/Femme à 91%.

AXE 2

La Mutuelle est venue en aide à ses adhérents fragilisés par des évènements imprévisibles notamment par le Fonds social et d'entraide, notamment pour les victimes des tremblements de terre de novembre et des inondations de début décembre. Elle a également adapté sa politique de gestion de son parc immobilier en proposant des franchises de loyers à ses locataires commerçants et professions médicales victimes de la crise Covid. Enfin, conformément à ses valeurs autour de « l'esprit de famille », elle s'est attaché à renforcer le lien entre les individus à travers de nombreuses initiatives (lancement d'une enquête sur l'intergénérationnel, partenariat avec l'association « Tous en tandem » pour favoriser le bien-vieillir des aînés, partenariat avec l'Hermione pour l'intégration des jeunes, ...)

AXE 3

La France Mutualiste décline sa responsabilité sociale et environnementale dans son coeur de métier d'assureur :

- › En tant que concepteur de solutions d'épargne, en développant une offre inédite de solution à capital protégé (produit Passerelle), et en élargissant sa gamme d'unités de compte : ainsi le produit PER'FORM propose dans sa gamme 6 fonds labellisés ISR.
- › En tant qu'investisseur institutionnel, en intégrant dans sa gestion des objectifs ad hoc : réduction de l'impact carbone, investissement dans des supports responsables (green et social bonds), ...

4 INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2020

Dans un contexte de crise Covid-19, l'activité 2020 de LFM a été caractérisée par une baisse, modérée du nombre de souscriptions (-3,9%), et un peu plus soutenue du nombre de nouveaux adhérents (-12,3%).

En termes de souscriptions, 2020 affiche une baisse de -3,9%. La baisse est significative sur le produit RMC (-35,0%) mais plus limitée sur les produits d'Épargne (-9,0%). Elle s'explique par la souscription de près de 1 300 souscriptions du contrat Passerelle, proposé à nos adhérents porteurs de contrats mono-supports. Le Plan d'Épargne Retraite individuel PER'FORM a reçu ses premières souscriptions en toute fin d'année, avant un lancement commercial dans le réseau prévu en début 2021.

Enfin, dans le cadre de son agrément obtenu fin 2018, LFM a lancé au début d'année son premier produit de Prévoyance, un contrat d'Assurance des Accidents de la Vie, qui a généré 667 souscriptions. Ce contrat est distribué par notre filiale Média Courtage.

SOUSCRIPTIONS	2019	2020	Variation 2019/2020	
			En nombre	En %
RMC	749	487	-262	-35%
ÉPARGNE	9411	8567	-844	-9%
PER'FORM	0	46	46	—
PRÉVOYANCE	0	667	667	—
TOTAL	10 160	9 767	-393	-3,9%

Le volume de contrats gérés par la Mutuelle a légèrement diminué en 2020 de 1 387 contrats (-0,5%), sous l'effet de deux phénomènes antagonistes :

- Le portefeuille de contrats de type RMC continue progressivement de décroître (perte de 5 900 contrats par rapport à fin 2019), conséquence du vieillissement de la population des adhérents et du non-renouvellement des générations.
- A l'inverse, le portefeuille de contrats d'épargne progresse avec un gain net de +3 890 contrats par rapport à fin 2019, l'essentiel de la croissance se portant sur les produits multi-supports Actépargne 2, Livret jeun' Avenir et le nouveau produit Passerelle.

PORTEFEUILLE	2019	2020	Variation 2019/2020	
			En nombre	En %
RMC (AG + R4)	117 715	111 815	-5 900	-5%
ÉPARGNE	138 859	142 749	3 890	2,8%
PER'FORM	—	46	46	—
PRÉVOYANCE	—	577	577	—
TOTAL	256 574	255 187	-1 387	0,5%

En 2020, et après la quasi-stabilisation enregistrée en 2019, le nombre d'adhérents s'est contracté de -1,0% (-2 157 adhérents). 7 316 nouveaux adhérents ont rejoint la Mutuelle (-12,3% par rapport à 2019), dont 655 nouveaux adhérents souscripteur du nouveau contrat de prévoyance Assurance Accidents de la Vie.

	2019	2020	Variation 2019/2020	
			En valeur	En %
Nombre d'adhérents	223 910	221 753	-2 157	-1%

5 COMPTE DE RÉSULTAT 2020

Le résultat net de la Mutuelle ressort à 23,7 M€ sur l'exercice 2020, en retrait de - 1,3% par rapport à 2019. Ce compte de résultat incorpore pour la première fois un résultat non-vie, incluant le résultat du produit Assurance Accidents de la Vie (résultat négatif cet année en raison des coûts de développement et de lancement du produit).

Compte de résultat (en K€)	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2020
VIE		
Cotisations	439 381	341 699
Produits net des placements (Acav compris)	318 723	263 381
Autres produits techniques	836	934
Autres produits non techniques	2 709	5 350
Autres produits exceptionnels	187	0
TOTAL PRODUITS VIE	761 835	611 363
Charge des prestations	465 583	491 041
dont frais prestations	3 089	3 242
Charge des provisions d'assurance	83 256	-103 593
Participation aux résultats	105 094	116 204
Autres charges techniques	51 301	56 582
Autres charges non techniques	4 085	2 109
Autres charges exceptionnelles	0	0
TOTAL CHARGES VIE	709 319	562 342
Compte de résultat (en K€)		
	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2020
NON VIE		
Cotisations	0	19
TOTAL PRODUITS NON VIE	0	19
Autres charges techniques	0	234
TOTAL CHARGES NON VIE	0	234
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	52 516	48 806
Impôts	28 548	25 113
RÉSULTAT NET	23 968	23 693

COTISATIONS

Les cotisations Vie 2020, brutes de réassurance, s'élèvent à 344,7 M€, en baisse de -21,6% par rapport à 2019, et se répartissent comme suit :

Cotisations (en M€) activité vie	2019	2020	Variation 2019/2020	
			en valeur	en %
UC et Epargne	346,7	256,6	-90,0	-26,0%
Famille RMC	92,8	88,1	-4,7	-5,1%
TOTAL	439,5	344,7	-94,8	-21,6%

Cette baisse limitée de la collecte souligne le maintien de l'attrait du produit RMC, notamment en raison de la réévaluation en 2020 du plafond majorable de la rente mutualiste de 13,75 Euros.

Les cotisations des produits d'Épargne sont en baisse de -26,0%. Ce repli est directement lié à la baisse du marché de l'assurance vie causée par la crise covid-19.

PRESTATIONS ÉMISES

Prestations (en M€)	2019	2020	Variation 2019/2020	
			en valeur	en %
RMC (y compris R4)	244,3	261,4	17,1	7,0%
Décès	129,8	151,5	21,7	16,7%
Rentes	109,0	103,7	-5,3	-4,9%
Rachats	5,5	6,2	0,7	13,6%
UC et Épargne	215,1	222,8	7,8	3,6%
Décès	104,2	111,4	7,2	6,9%
Rentes	28,9	27,0	-1,9	-6,5%
Rachats	81,9	84,4	2,5	3,0%
TOTAL	459,4	484,2	-24,8	5,4%

Les décès ont augmenté de +12,4% au cours de l'année 2020 (+28,8 M€), évolution qui s'explique à la fois par le vieillissement du portefeuille et la surmortalité liée au Covid.

On observe également une hausse des rachats : +3,2 M€, soit +3,7%, entre 2019 et 2020, en raison de l'augmentation des provisions mathématiques des contrats rachetables. Mais le niveau global de rachats reste faible.

CHARGES D'EXPLOITATION DE LA MUTUELLE

Les charges (par nature de dépense) de la Mutuelle se répartissent comme suit :

Frais généraux (en K€)	2019	2020	Variation 2019/2020		Poids 2020
			en valeur	en %	
Moyens humains (coûts salariaux, honoraires, prestataires, formation)	36 706,9	38 055,1	1 348,2	3,7%	58,0%
Charges externes	22 019,9	25 861,2	3 841,3	17,4%	39,4%
Frais généraux hors Vie Mutualiste	58 726,8	63 916,3	5 189,5	8,8%	97,4%
Vie Mutualiste (coûts de fonctionnement et réunions)	1 487,2	943,0	-544,2	-36,6%	1,4%
Impôts et taxes	3 174,2	2 760,3	-413,9	-13,0%	4,2%
Refacturations SCI	-1 864,0	-2 004,4	-140,4	7,5%	-3,1%
Impôts et taxes, Refacturations SCI	1 310,2	755,9	-554,4	-42,3%	1,2%
TOTAL	61 524,3	65 615,2	4 090,9	6,6%	100,0%

Les frais généraux 2020 (nets des refacturations aux SCI), ressortent à 65,6 M€, en croissance de +6,6% par rapport à 2019.

Les moyens humains sont en hausse de +1,3 M€. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des effectifs, aussi bien dans le réseau qu'au siège en lien avec le plan de transformation de LFM.

Les effectifs salariés de la Mutuelle ressortent à 377,6 ETP en moyenne sur l'année 2020 (hors les 18 gardiens d'immeuble) soit +32,4 ETP (+9,4%) par rapport à 2019.

Nombre moyen des ETP contractuels	2019	2020
TOTAL	345,2	377,6
dont Cadres	149,2	159,0
dont Techniciens	168,3	192,5
dont Employés	27,8	26,1

Les frais de fonctionnement progressent de +3,8 M€. Ils comprennent notamment les investissements du plan de transformation et de modernisation de LFM, ainsi que les coûts du plan média.

Les frais de la Vie Mutualiste sont en baisse de -0,5 M€ en raison de la crise sanitaire, qui a amené une forte réduction des activités des comités mutualistes, et notamment l'annulation des Assemblées annuelles.

RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Les produits et charges de placements de l'actif général (hors unités de compte) sont les suivants :

Produits et charges des placements (en M€)	2019	2020	Variation en valeur
Revenus des placements	236,1	224,6	-11,4
<i>Revenus immobiliers y compris SCI LFM</i>	34,6	43,3	8,7
<i>Revenus financiers</i>	201,5	181,4	-20,1
Autres produits des placements	2,0	1,8	-0,1
Produits provenant de la réalisation des placements	88,7	92,6	3,9
<i>Plus-value immobilières y compris SCI LFM</i>	62,0	28,5	-33,5
<i>Plus-values financières</i>	26,8	64,1	37,4
Total des produits de placements	326,8	319,1	-7,7
Frais de gestion immobilier	13,4	12,4	-0,9
<i>Frais de gestion mobilières</i>	10,9	8,9	-2,0
<i>Frais de gestion valeurs mobilières</i>	2,5	3,6	1,1
Pertes provenant de la réalisation des placements	21,1	29,2	8,1
<i>Pertes immobilières y compris SCI LFM</i>	0,7	0,3	-0,4
<i>perdes financières</i>	20,4	29,0	8,5
Autres charges des placements	19,5	20,5	1,0
<i>Autres charges immobilières</i>	7,9	7,7	-0,2
<i>Autres charges financières</i>	11,6	12,8	1,2
Total des charges des placements	54,0	62,1	8,1
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	272,8	257,0	-15,8

Les produits nets des placements 2020 s'établissent à 257 M€ en retrait de 15,8 M€ par rapport à 2019. Le taux de rendement de l'actif général est en baisse de 23,5 points de base à 3,19%.

Les principaux éléments positifs sont :

- Les plus-values de cession des OPCVM actions en progression de 9,8 M€. Des achetés-vendus ont été réalisés en fin d'année sur les fonds Villiers Opéra et Villiers Diapason. En parallèle, LFM s'est désengagé d'un OPCVM long/short ayant eu un comportement décevant.
- Les plus-values de cession des OPCVM de taux pour 7,8 M€. LFM a arbitré les parts d'un OPCVM de convertibles globales (de la part non couverte contre le risque de change vers une part couverte) et s'est désinvesti des convertibles européennes,
- Les produits financiers issus des OPCVM obligataires non cotés : progression des coupons reçus du fait du fait du déploiement de cette classe d'actif et première réalisation de plus-values d'un fonds de dettes mezzanines,
- Les revenus des SCI traduisant les premières remontées de dividendes de la SCI Jaurès (+7 M€),

A l'inverse, les éléments ayant contribué négativement à cette évolution sont :

- Une moindre réalisation des plus-values nettes immobilier (uniquement programme de cession par lot (-35 M€), La baisse progressive du rendement du portefeuille obligataire.

CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE

Charge de provision d'assurance vie et technique (en M€)	2019	2020
Provisions d'assurance vie	32,4	-154,8
Provisions unités de compte	51,8	49,9
Autres provisions techniques	-0,9	1,3
TOTAL	83,3	-103,6

Les provisions techniques de la Mutuelle ont diminué de 103,6 M€ entre 2019 et 2020, ce qui s'explique par :

- Une baisse des provisions d'assurance vie (nette d'intérêts techniques et PAE) de 154,8 M€ en raison de la collecte nette négative enregistrée dans le contexte du Covid.
- Des provisions des unités de compte en augmentation de 49,9 M€, liée à la dynamique d'arbitrage euro vers UC, liée en particulier au lancement du produit Passerelle (investi à 35% en UC).
- Une variation des autres provisions techniques de 1,3 M€, due à la hausse de la provision de garantie plancher suite à la baisse des marchés action.

COMPTE DE PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PAE)

Participation Aux Résultats (en M€)	2019	2020	Variation en valeur
Intérêts Techniques	59,9	50,2	-9,7
Participation aux excédents distribuée	62,1	51,8	-10,4
<i>Variation de Provision pour Participation Aux Excédents - Avant exceptionnel (1)</i>	62,9	53,4	-9,5
Exceptionnel : Baisse du taux technique de la RMC (2)	-79,8	-39,2	40,6
Variation de Provision pour Participation Aux Excédents (1)+(2)	-16,9	14,2	31,2
TOTAL	-105,1	116,2	11,1

Le montant de la charge de participation aux résultats augmente de 11,1 M€ entre 2019 et 2020, la portant à 116,2 M€. Cette hausse est principalement expliquée par des coûts de provisionnement moins élevés en 2020 qu'en 2019 : un rechargement inférieur des provisions mathématiques sur le produit RMC : 39 M€ en 2020 contre 80 M€ en 2019. Ce rechargement étant une charge qui vient diminuer le solde du compte de PAE, la baisse de cette charge entraîne une dotation à la PPE supérieure à celle de l'an passé.

Conformément à l'article D.223-3 du Code de la mutualité, on vérifie que le montant de Participation Aux Excédents effectivement distribué par la Mutuelle respecte bien le minimum prescrit. Cette vérification est effectuée à un niveau global et montre que le surplus de participation aux excédents, au-delà du minimum réglementaire, s'élève à 13,9 M€.

En terme de distribution aux adhérents, les taux servis en fin d'année sur le fonds en Euros ont été les suivants : 1,42% pour les produits multi-supports et 1,27% pour les produits mono-supports. Le taux d'intérêt garanti pour 2021 est lui fixé à 0% brut de frais de gestion.

PRODUITS		Taux de rendement attribué au titre de l'exercice
Bonépargne	EB	1,27%
Rentépargne	ER	1,27%
Funépargne	EF	1,27%
Actépargne	EA	N/A
Actépargne2	EM	1,42%
Passerelle	EG	1,42%
Livret Jeun' Avenir	EJ	1,42%
Livret RM	ES	1,42%
R4 (EU)	EU	1,42%
PER	RC	1,70%
RMC	RM	2,20%
RMC PEP	RP	2,20%
RMC Rentes Auxiliaires	RA	2,20%
RMC R4 (RU)	RU	1,42%
Confort Obsèques	XA	1,20%

AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Ces produits de 0,9 M€ en 2020, correspondent :

- Au remboursement des frais de gestion par l'Etat à LFM sur le versement des majorations légales : 0,3 M€ en 2020 (contre 0,3 M€ en 2019),
- Aux rentes prescrites : 0,6 M€ (contre 0,6 M€ en 2019).

AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

Cette ligne correspond principalement au retraitement fiscal à hauteur d'un tiers de la dotation à la réserve de capitalisation (5,4 M€).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'évolution de la charge d'impôt est à la baisse : 25,1 M€ pour 2020 contre 28,5 M€ en 2019. Elle s'explique principalement par :

- Un résultat comptable avant retraitement fiscaux en diminution de -3,7 M€ (52,5 M€ en 2019 contre 48,8 M€ en 2020), générant un gain d'impôt de -1,2 M€,
- La diminution du taux d'imposition (passage de 33,33 % à 31 %) a généré un gain d'impôt de -1,8 M€.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat est mis en réserve dans son intégralité, sur décision de l'Assemblée Générale.

6 BILAN ACTIF

Le total de Bilan de LFM ressort à 8 791 M€ au 31 décembre 2020, en croissance de +0.8% sur un an.

TOTAL ACTIF (en €)		2019	2020
A1	Actifs incorporels	272 449	390 862
A2	Placements	7 893 310 421	8 057 698 014
A2a	Terrains et constructions	760 473 221	784 489 217
A2b	Placements entreprises liées ou lien de participation	27 670 892	24 834 706
A2c	Autres placements	7 105 166 308	7 248 374 091
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	345 019 748	402 444 171
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 347 216	4 095 980
A4b	Provisions d'assurance vie	980 106	942 067
A4c	Provisions pour sinistres (vie)	13 987	27 270
A4e	Prov. pour participation aux excédents et ristournes (vie)	353 123	386 017
A4g	Provisions pour égalisation (vie)	0	0
A4i	Autres provisions techniques (vie)	0	2 740 626
A4k	Provisions techniques des opérations en UC	0	0
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en en substitution		
A6	Créances	112 813 596	98 332 470
A6a	Créances nées d'opérations directes	8 175 633	4 740 841
A6aa	Cotisations restant à émettre	6 329 802	3 265 205
A6ab	Autres créances nées d'opérations directes	1 845 830	1 475 636
A6b	Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
A6c	Autres créances	104 637 963	93 591 629
A6ca	Personnel	313 212	412 091
A6cb	Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	81 660 372	75 917 370
A6cc	Débiteurs divers	22 664 378	17 262 168
A7	Autres actifs	204 400 866	72 889 664
A7a	Actifs corporels d'exploitation	2 212 940	2 315 798
A7b	Avoirs en banque, CCP et caisse	202 187 926	70 573 866
A8	Comptes de régularisation.- Actif	163 864 509	155 547 983
A8a	Intérêts et loyers acquis non échus	93 804 542	89 219 493
A8b	Frais d'acquisition reportés (vie)	0	0
A8c	Frais d'acquisition reportés (non-vie)	0	0
A8d	Autres comptes de régularisation	70 059 967	66 328 490
A9	Différences de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF		8 721 028 805	8 791 399 144

PLACEMENTS

L'évolution du portefeuille d'actifs investis de La France Mutualiste entre 2019 et 2020 a été la suivante :

Placements en valeur de marché (en €)	2019	2020	Variation en valeur
Produits de taux d'intérêts	7 332,7	7 253,6	-79,1
Immobilier	1 513,1	1 578,8	65,7
Produits actions	941,1	1 147,7	206,5
Monétaire	196,7	183,8	-12,9
TOTAL	9 983,7	10 163,9	180,2

Cette évolution s'explique principalement par :

- **La poursuite de la progression des valorisations immobilières** (cf. ci-dessous). Cette progression a plus que compensé l'impact des réalisations d'actifs immobiliers intervenus en 2020.
- **La progression de l'exposition aux marchés actions** sous l'effet de réinvestissement réalisés en avril et mai 2020 à des niveaux de marché très faibles, de la création de fonds UC portés momentanément par l'actif général, et de la reprise des marchés post-crise Covid.
- **Le désinvestissement obligataire net** pour financer les investissements actions.

Les plus-values latentes continuent de progresser en 2020. Le maintien du marché de l'immobilier résidentiel parisien et la poursuite de la baisse des taux ont permis d'augmenter les plus-values latentes de LFM.

Plus-values latentes (en €)	2019	2020	Variation en valeur
Produits de taux d'intérêts	893,6	974,1	80,5
<i>Immobilier</i>	<i>760,3</i>	<i>807,0</i>	<i>46,7</i>
<i>Produits actions</i>	<i>251,7</i>	<i>271,7</i>	<i>20,0</i>
Total immobilier et actions	1012,0	1078,7	66,7
TOTAL	1 905,60	2 052,8	147,20

VALEURS MOBILIÈRES

Sur le portefeuille obligataire, plus de 600 M€ ont été remboursés ou cédés en 2020. Dans le même temps, 534,2 M€ ont été investis en Obligations, dont 15 M€ sur des obligations à taux variables. Les obligations à taux fixe ont été achetées au taux actuariel moyen de 2,07% pour une maturité moyenne de 12,5 ans. Les opérations de prêts de titres ont été renouvelés à hauteur de 150 M€. Sur les BMTN, 90 M€ ont été remboursés.

Sur le portefeuille actions, 100,7 M€ ont été investis entre avril et mai, 60 M€ ont également été investis dans le cadre du développement de l'offre UC et de la création de nouveaux

fonds portés momentanément par l'Actif Général. 22,9 M€ ont été transférés vers les UC en 2020. LFM a cédé pour 16,9 M€ un OPCVM long-short.

La diversification de la poche actions s'est également poursuivie avec la prise de nouveaux engagements dans des fonds de private equity. Les investissements nets ont été de 28,8 M€ contre 12,1 M€ pour 2019. Au niveau de la diversification en pierre-papier, les fonds en phase de liquidation ont rendu 2,9 M€ de trésorerie en 2020. L'un est exposé aux galeries marchandes situées dans les périphéries de villes moyennes et affiche une moins-value latente significative avec une forte probabilité de la voir se réaliser lors de la liquidation des derniers actifs. Ce fonds a été provisionné à hauteur de 2,2 M€ en 2019 et la dotation complétée de 0,6 M€ en 2020.

6,6 M€ ont été investis dans de nouveaux fonds immobiliers.

En ce qui concerne les investissements stratégiques, La France Mutualiste a provisionné les titres de LFM Courtage à hauteur de 5 M€ (en raison de la dépréciation de sa filiale à 100% Media Courtage)

Portefeuille d'unités de compte :

L'encours en unités de compte est passé de 345 M€ fin 2019 à 404,2 M€ fin 2020 grâce aux souscriptions/arbitrages (60,6 M€) et à un léger effet marché (14,8 M€).

PATRIMOINE IMMOBILIER

La France Mutualiste possède un parc immobilier de 172 600 m², constitué à plus de 86% d'immeubles à usage principal d'habitation, situés à Paris et en proche banlieue (un peu plus de 3 000 lots). Dans le cadre de son programme de diversification, 137 lots ont été cédés en 2020, pour un prix de vente de 56,7 M€. Dans le même temps, LFM a fait l'acquisition d'un immeuble de bureau de 5 600 m² situé à Nanterre. Cet immeuble, en cours de restructuration sera livré fin 2021.

Le marché de l'immobilier résidentiel aura fait preuve d'une belle résilience en 2020, malgré les deux confinements. Plus de 970 000 transactions ont été réalisées, un niveau proche de 2019. Et le niveau des prix à Paris a encore légèrement progressé, même si cette croissance a été plutôt observée en début d'année, suivie d'une stabilisation à partir du 2eme trimestre. Le patrimoine de LFM s'est globalement revalorisé de près de 3% en 2020.

Malgré les contraintes liées au confinement, le taux de vacance du parc immobilier résidentiel de LFM au 31 décembre 2020 était contenu à 1,89%. A noter que 364 logements ont été reloués en 2020 pour un prix de relocation en très légère augmentation (27 €/m²/mois pour un loyer moyen des locataires sortants d'un peu moins de 26 €/m²/mois).

CRÉANCES

Créances (en €)	2019	2020	Variation
Créances nées d'opération directes	8,2	4,7	-3,4
Autres Créances	104,6	93,6	-11,0
Dont État et organismes sociaux	81,7	75,9	-5,7
Dont débiteurs divers	22,7	17,3	-5,4
TOTAL	112,8	98,3	-14,5

■ Créances nées d'opérations directes

La diminution des créances nées d'opérations directes est faible et dépend fortement du traitement des opérations commerciales du mois de décembre.

■ Autres créances

Cette diminution s'explique principalement par :

- 2 M€ de demande de remboursement de majoration de l'Etat (contrat RMC)
- 2 M€ de demande de remboursement de TVA en attente suite au changement d'activité de l'immeuble du 48 Villiers,
- 5,8 M€ lié à la diminution des comptes courants des SCI : +13,3 M€ en 2019 contre 7,5 M€ en 2020.

AUTRES ACTIFS

Ce poste se décompose de la façon suivante :

■ Actifs corporels d'exploitation

Ils correspondent pour l'essentiel à la valeur nette du matériel informatique pour 1,3 M€ et mobilier de bureau pour 1 M€.

■ Avoirs en banque, CCP et caisse

Banques CCP et caisse (en €)	2019	2020	Variation
Avoirs (actif)	202,2	70,6	-131,5
Dettes (passif)	0,0	0,0	0,0
TOTAL	202,1	70,6	-131,5

7 BILAN PASSIF

TOTAL PASSIF (en €)		2019	2020
B1	Fonds mutualistes et réserves	937 405 623	970 629 141
B1.1	<i>Fonds propres</i>	937 405 623	970 629 141
B1a	Fonds d'établissement et de développement	1 105 002	1 105 002
B1b	Réserves de réévaluation		0
B1c	Réserves	912 332 624	945 831 809
B1d	Report à nouveau		0
B1e	Résultat de l'exercice	23 967 997	23 692 330
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	7 165 289 780	7 141 910 434
B3a	Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
B3b	Provisions d'assurance vie	6 826 543 062	6 768 705 116
B3c	Provisions pour sinistres (vie)	126 738 331	143 000 098
B3e	Provisions pour participation aux excédents	210 351 013	224 492 103
B3g	Provisions pour égalisation (vie)	0	0
B3i	Autres provisions techniques (vie)	1 657 374	5 713 117
B4	Provisions techniques des opérations en unités	343 837 372	393 773 445
B5	Engagements tech.opérations données en substitution	0	0
B6	Provisions pour risques et charges	9 803 799	10 427 571
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus de cessionnaires	0	1 400 000
B9	Autres dettes	192 373 556	196 224 891
B9a	Dettes nées d'opérations directes	17 966 203	17 330 091
B9b	Dettes nées d'opérations de réassurance	1 338 844	1 370 249
B9c	Dettes envers des établissements de crédit	0	1 694
B9d	Autres Dettes	173 068 509	177 522 857
B9da	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	152 734 116	152 645 453
B9db	personnel	5 225 679	6 061 813
B9dc	États, organismes sociaux, collectivités publiques	6 340 703	6 416 340
B9dd	Créditeurs divers	8 768 011	12 399 251
B10	Comptes de régularisation - passif	72 318 675	77 033 662
B11	Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF		8 721 028 805	8 791 399 144

FONDS PROPRES

fonds mutualistes et réserves (M€)	2019	2020	Variation
Fonds d'établissement et de développement	1,1	1,1	0,0
Réserves	912,3	945,8	33,5
Résultat de l'exercice	24,0	23,7	-0,3
TOTAL	937,4	970,6	33,2

L'affectation du résultat 2019 (24 M€) et la dotation de la réserve de capitalisation (9,6 M€) expliquent principalement la hausse des réserves de 33,5 M€.

Le résultat de l'année 2020 est de 23,7 M€.

PROVISIONS TECHNIQUES

PROVISIONS MATHÉMATIQUES

A fin 2020, les provisions mathématiques s'élevaient à 7 162,5 M€, en baisse de 0,1% par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse est due au poids important de la mortalité, liée à l'âge moyen élevé du portefeuille, et à la baisse de la collecte liée à la covid 19.

Les provisions mathématiques de la RMC ont baissé en 2020 (- 2,7%) malgré une baisse du taux technique marginal de provisionnement, qui a été plafonné à fin 2020 à 1,05% (le taux technique marginal de provisionnement était de 1,2% fin 2019) pour toutes les générations de contrats dont le taux excédait ce niveau.

Le plafonnement RMC :

- A permis de faire baisser le taux technique moyen instantané de 1,05% à 0,91% sur l'ensemble du portefeuille RMC au 31 décembre 2020,
- A engendré une augmentation des provisions mathématiques constituées de 39,2 M€.

Cette démarche de baisse progressive des taux, entamée par la Mutuelle depuis 2005, concourt à améliorer l'adossage actif-passif et la solvabilité de la Mutuelle en provisionnant de manière prudente l'enveloppe des garanties viagères de taux.

en K€	Ouverture	Clôture	Var montant	Var %
PM en euro	6 826 543	6 768 705	-57 838	-0,8%
- RMC	3 457 112	3 362 120	-94 991	-2,7%
- Rentépargne	1 032 243	987 240	-45 004	-4,4%
- Funépargne	24 930	24 536	-394	-1,6%
- Bonépargne	18 184	16 155	-2 029	-11,2%
- Actépargne 2	1 814 643	1 878 249	63 606	3,5%
- Livret Jeun'Avenir	56 296	62 109	5 813	10,3%
- Livret RM	21 706	22 248	543	2,5%
- Passerelle	0	36 063	36 063	ns
- LFM PER'FORM	0	162	162	ns
- Confort Obsèques	1 950	1 884	-66	-3,4%
- R4	399 479	377 939	-21 540	-5,4%
PM en UC	343 837	393 773	49 936	14,5%
- Actépargne 1	6 480	6 062	-419	-6,5%
- Actépargne 2	326 545	364 750	38 204	11,7%
- Livret Jeun'Avenir	8 554	10 466	1 912	22,4%
- Livret RM	2 258	2 533	275	12,2%
- Passerelle	0	9 920	9 920	ns
- LFM PER'FORM	0	43	43	ns
Total PM	7 170 380	7 162 479	-7 902	-0,1%

Réserve de capitalisation	135 581	145 206	9 625	7,1%
PSAP	126 738	143 000	16 262	12,8%
PGG	0	0	0	ns
PAF	0	0	0	ns
PRE	0	0	0	ns
Provision Garantie Plancher	1 657	2 972	1 315	79,3%
Provision Garantie passerelle	0	2 741	2 741	ns

PGG

Aucune Provision Globale de Gestion (PGG) n'a été dotée en 2020.

PPAE

La Provision pour Participation aux Excédents est de 224,5 M€ à la fin de l'exercice 2020.

La dotation à la PPAE est de 66,5 M€ fin 2020, contre 36,6 M€ à fin 2019.

L'écart de montant s'explique essentiellement par l'impact moins important du plafonnement du taux de provisionnement RMC 2020 (39 M€) par rapport à celui de 2019 (80 M€). L'application des taux de revalorisation des contrats décidés par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2020 générera une reprise à la PPAE de 48,2 M€, au 1er janvier 2021, pour servir la revalorisation des contrats.

PGP

La Provision pour la Garantie Plancher (PGP) a augmenté en 2020 de 1,3 M€ pour atteindre 3 M€.

Cette hausse est due à la baisse de valeur des UC du portefeuille en 2020 et à l'augmentation de leur volatilité.

PROVISION POUR GARANTIE PLANCHER PASSERELLE

Cette provision correspond à la garantie en cas de décès et de vie au terme sur le produit Passerelle. Le produit ayant été lancé en octobre, une provision a été constituée à hauteur de 2,7 M€ à cet titre à la clôture 2020.

PRE

Le risque d'exigibilité correspond au risque que l'entreprise d'assurance ne soit plus en mesure d'honorer ses engagements, en cas d'augmentation rapide du rythme de règlement des sinistres et/ou des rachats. Cette Provision pour Risque d'Exigibilité est destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Les actifs de la Mutuelle référencés conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances font apparaître, au 31 décembre 2020, une plus-value latente globale. Il n'y a pas lieu de constituer de PRE.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges (enM€)	2019	2020	Variation
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1,7	1,9	0,1
Provisions pour litiges et risques et charges	8,1	8,5	0,5
TOTAL	9,8	10,4	0,6

Les principales provisions pour risques et charges sont :

- Une provision pour impôt d'un montant de 4,5 M€, suite au contrôle fiscal des exercices 2016-2017,
- Une provision d'un montant de 1,8 M€ concernant la fiabilisation et la complétude des données,
- Une provision d'un montant de 0,8 M€ dans le cadre de la restructuration de l'ensemble des agences du réseau commercial.

AUTRES DETTES

Autres dettes (en M€)	2019	2020	Variation
Dettes nées d'opérations directes	18,0	17,3	-0,6
Dettes nées d'opérations de réassurance	1,3	1,4	0,0
Autres Dettes	173,1	177,5	4,5
<i>Dépôts et cautionnement</i>	152,7	152,6	-0,1
<i>Personnel</i>	5,2	6,1	0,8
<i>Etats et collectivités</i>	6,3	6,4	0,1
<i>Provisions charges récupérables</i>	3,1	3,7	0,6
<i>Autres dettes</i>	5,6	8,7	3,0
TOTAL	192,4	196,2	3,8

La variation de ce poste sur l'exercice 2020 s'explique par.

+ 1,2 M€ de dettes fournisseurs

+1,6 M€ de factures non parvenues

+ 1,3 M€ de charges à payer.

A noter que le délai moyen de paiement des fournisseurs de LFM en 2020 est de 20 jours.

8 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 18 membres et est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Un mandat d'administrateur dure 6 ans ; la dernière élection a eu lieu le 13 octobre 2020.

Le conseil s'est réuni 10 fois en 2020, (avec un taux d'assiduité de 94,1%) et a pris 70 décisions dont 64 d'ordre technique et administratif et 6 d'ordre financier.

Ainsi, au 31 décembre 2020, la composition du conseil d'administration est la suivante :

M. Dominique BURLETT,

Président,

Délégué à la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française).

M. Michel GEORGEL,

1^{er} vice-président,

M. Jean BOULENC,

2^{ème} vice-président,

M. René PETER,

Secrétaire général,

Et

Michel CHEMINAL

Jacques DESBOIS

Christian DUMONT

Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER

Anne GRANIER BLANC

Thibaut LALLEMAND

Michèle LEGENDRE

Florence LENDROIT (à compter du 1/1/2021)

Bénédicte de LUZE

Alain MARAIS

Michel ROBERT

Suzanne ROLLET-BARLES

Amandine SERMESSE

François-André SIMON

A noter que Mme Sophie Fiszman-Schwerdorffer détient aussi un mandat d'administratrice au sein de « Maaf Santé », mutuelle du livre II.

Le conseil d'administration s'appuie sur les travaux préparatoires de plusieurs comités, dont le comité d'audit et des risques.

Ce comité présidé par un administrateur désigné par le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2020. Il est composé de 5 administrateurs et s'est adjoint le concours d'un expert extérieur depuis le 1er novembre 2018.

Sur invitation du président du comité, participent aussi les responsables des 4 fonctions clé. Le président du conseil d'administration, le directeur général ainsi que d'autres salariés peuvent également être invités le cas échéant.

Le périmètre d'action du comité d'audit et des risques est le suivant :

- Examen des comptes et audition des commissaires aux comptes,
- Rapport de la fonction « Audit interne »,
- Rapport de la fonction « Vérification de la conformité »,
- Rapport de la fonction « Actuarielle »,
- Cartographie des risques métiers et opérationnels,
- Analyse des projets de politiques réglementaires avant soumission à la validation du conseil d'administration
- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et notamment :
 - de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne,
 - du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes,

Il rend compte de sa mission au conseil d'administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

■ Formation du Conseil d'Administration

Afin de veiller à maintenir la compétence collective du conseil d'administration, un plan de formation a été élaboré fin 2018 en concertation avec la FNMF et s'est achevé au cours du 1er trimestre 2020 avec deux dernières formations :

- Préparer sa mutuelle à un contrôle de l'ACPR
- Savoir lire les comptes de son groupement

Le contexte sanitaire du printemps 2020, combiné au report des élections du conseil d'administration au mois d'octobre n'a pas permis de proposer d'autres formations pendant les 2ème et 3ème trimestres.

Les formations collectives ont ensuite repris au 4ème trimestre, avec des formations généralistes adaptées aux nouveaux membres du conseil d'administration :

- Rôle de l'administrateur mutualiste dans la gouvernance de la mutuelle
- Présentation du contexte macroéconomique et marchés financiers
- Présentation du pilier Développement humain et du portefeuille projets de LFM

L'ensemble des sommes versées en 2020 au titre du remboursement des frais de déplacements et de séjour et des indemnités allouées par l'assemblée générale aux membres du conseil d'administration est de 305 947 €.

Le logement de fonction mis à la disposition du Président fait par ailleurs l'objet d'une convention réglementée.

■ Rémunération du dirigeant opérationnel

Aux termes des dispositions de l'article L.114-17 du Code de la mutualité, l'ensemble des rémunérations versées au dirigeant opérationnel au titre de l'année 2020 est de 233 270 €.

9 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions de la législation : articles L.123-12 à L.123-22 du Code du commerce et dispositions particulières au secteur de la Mutualité :

- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC corrigé par les règlements n°2016-12 du 12 décembre 2016, n°2019-07 du 6 décembre 2019 et n°2020-11 du 22 décembre 2020,
- Règlement CRC n°2007-10 du 14 décembre 2007 modifiant le Règlement n° 2002-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) du 12 décembre 2002, relatif au plan comptable relevant du Code de la mutualité et assumant un risque d'assurance.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des mutuelles, unions et fédérations, ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée d'année civile de 12 mois.

BILAN ACTIF

A1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à un an.

A2 PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code des assurances (article R.343-10).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (article R.343-11 du Code des assurances).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

structures :	1,00% linéaire pour les immeubles parisiens 1,25% linéaire pour les immeubles de province,
toitures :	2,50% linéaire,
ascenseurs :	4,00% linéaire,
chaufferie :	4,00% linéaire,
équipements divers :	6,66% linéaire.

A2 AUTRES PLACEMENTS

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat conformément aux dispositions de l'article R.343-10 du Code des assurances.

Néanmoins, les titres mentionnés à l'article R.343-9 du Code des assurances font l'objet d'une correction de valeur par amortissement de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle.

Les valeurs amortissables sont celles énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R.332-2.

La surcote ou la décote représente la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre. Le calcul est actuariel pour les titres à taux fixes et linéaire pour les autres.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan. La variation de l'exercice figure en « Autres produits » et « Autres charges » de placements au compte de résultat.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances et visées par le Règlement 2015-11 de l'ANC du 26 décembre 2015 332-5 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre.

A2 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE (PDD)

› Constitution

Le caractère durable de la dépréciation s'apprécie en fonction de la classe d'actif du titre en situation de moins-value latente et de la capacité de la Mutuelle à le conserver à moyen-long terme.

Dans le cas de La France Mutualiste, les classes d'actifs pouvant être soumis à la PDD sont au nombre de quatre :

- ① L'immobilier,
- ② Les BMTN indexés,
- ③ Les OPCVM obligataires et obligataires convertibles,
- ④ Les OPCVM actions.

Les critères pris en compte pour le calcul de la PDD sont explicités ci-après :

① L'immobilier :

Concernant l'immobilier d'exploitation, la Mutuelle estime pouvoir le conserver à long terme et ne juge donc pas nécessaire de constituer une PDD (cf. Annexe 2 point 1 de l'avis n°2002-F du 17 décembre 2002 du Comité d'urgence). Néanmoins, une provision pour dépréciation peut être constituée lorsque la moins-value comptable est de plus de 10% par rapport à la valeur d'expertise.

Quant à l'immobilier de rapport, la Mutuelle a pour objectif de le détenir à long-terme (à plus de 10 ans). Dans ce cadre, seuls les immeubles destinés à être vendus à court-terme sont susceptibles d'être soumis à PDD. La valeur de recouvrement est alors établie en fonction de la valeur vénale des expertises réalisées par les cabinets extérieurs et de la rente locative (Annexe 2 point 4 de l'avis n°2002-F du 17 décembre 2002 du Comité d'urgence).

② Les BMTN indexés :

L'ensemble des BMTN indexés ont une date de maturité (il n'y a pas de titres perpétuels) et comporte une garantie en capital au terme. Par conséquent, la Mutuelle s'engage à porter ces titres jusqu'à leur terme et ne constitue donc pas de PDD.

③ Les OPCVM obligataires :

Un OPCVM obligataire est susceptible de faire l'objet d'une dotation à la PDD lorsqu'une moins-value latente apparaît pendant une période de 6 mois consécutifs.

Un prix objectif par titre est calculé en capitalisant le prix de marché du titre au 31/12 de l'année considérée au taux sans risque (TME) pendant 9 ans.

La PDD est dotée de la différence entre le prix objectif et le prix en valeur comptable, si celui-ci est supérieur au prix objectif.

③ Les OPCVM obligataires convertibles :

La méthodologie retenue pour les OPCVM convertibles est la même que celle retenue pour les OPCVM actions. Le titre est présumé éligible si une moins-value latente apparaît sur une période de 6 mois consécutifs et est supérieure à 20% multiplié par le delta (Δ) pour les marchés peu volatils, 30% x Δ sinon. Le prix objectif est obtenu par capitalisation du TME augmenté de la prime de risque des actions multipliée par le Δ .

④ Les OPCVM actions :

Un OPCVM actions est présumé être éligible à la PDD lorsqu'une moins-value latente apparaît sur une période de 6 mois consécutifs et est supérieure à 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, 30% sinon.

Un titre est éligible si son cours moyen, moyenne arithmétique des 6 cours de clôture des 6 derniers mois de l'année, est en moins-value de plus de 20% (ou 30% en cas de forte volatilité des marchés) par rapport à la valeur comptable.

Un prix objectif par titre est calculé en capitalisant pendant 9 ans le prix de marché du titre à la fin de l'exercice concerné. Le taux de capitalisation retenu se décompose entre le TME et une prime de risque. La PDD est dotée de la différence entre le prix objectif et le prix en valeur comptable, si celui-ci est supérieur au prix objectif.

Cette méthodologie a été validée par le cabinet Mazars, Commissaire aux comptes de la Mutuelle.

➤ Conditions de reprise de provision

Compte tenu des caractéristiques de constitution des provisions pour dépréciation durable, les reprises de provision sont constatées en prenant notamment en compte les mêmes critères que ceux initialement retenus pour constater la dotation.

En particulier l'amplitude et la durée de la remontée des valeurs doivent être prises en compte.

A3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE

Ces placements figurent au bilan pour la valeur connue au jour de l'inventaire conformément à l'article R.332-5 du Code des assurances.

A6 CRÉANCES

Elles comprennent principalement :

- Les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre),
- Les créances sociales et fiscales,
- Les autres créances.
- Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

A7 COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligataires.

BILAN PASSIF

B1 FONDS PROPRES

Ils sont composés du fonds d'établissement et de développement, de la contrepartie du legs consenti, des autres réserves (dont la réserve de capitalisation et la réserve pour fonds social) et du résultat de l'exercice.

■ Réserve de capitalisation (inclus dans le B1c)

Cette provision est destinée à lisser les résultats financiers des placements obligataires, en cas de variations de taux.

Calculée conformément à la réglementation, cette réserve est mouvementée par :

- une variation dite « technique » correspondant aux plus ou moins-values constatées lors de la cession de produits obligataires amortissables gérés en direct,
- une variation dite « non technique » précisée par arrêté du 22 décembre 2010 venant modifier l'article A.212-19 du Code de la mutualité. Cette variation non technique, de sens opposé à la variation technique, correspond au tiers de cette dernière. Elle est destinée à compenser le fait que les variations de réserve de capitalisation ne sont plus admises dans la détermination du résultat fiscal, selon la fiscalité de droit commun.

Grâce à ce mécanisme, l'impôt généré par les plus-values obligataires provoque une moindre dotation à la réserve de capitalisation mais n'a pas d'impact sur le résultat comptable.

Conformément à l'article R.212-11 du Code de la mutualité, la réserve de capitalisation est admise en représentation de la marge de solvabilité.

■ Réserve pour fonds social (inclus dans le B1c)

La réserve pour fonds social correspond au fonds social institué par les statuts de la Mutuelle.

B2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques visées à l'article R.343-3 du Code des assurances et concernant les opérations relatives aux branches 20 (Vie-Décès) et 22 (Assurances liées à des fonds d'investissement) exercées par la Mutuelle sont les suivantes :

- la Provision Mathématique (PM),
- la Provision Globale de Gestion (PGG),
- la Provision pour prestations A Payer (PSAP),
- la Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE),
- la Provision pour Aléas Financiers (PAF),
- la Provision pour Risque d'Exigibilité des engagements techniques (PRE),
- la réserve de capitalisation.

■ Provision Mathématique (PM)

Selon l'article R.343-3 du Code des assurances, la Provision Mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par la Mutuelle d'une part et par les membres participants ou souscripteurs de contrats d'autre part.

Elle est calculée dans le respect des articles suivants du Code des assurances et de la Mutualité:

- A.331-1 : taux technique et table de mortalité de provisionnement,
- Directive 2004/113/CE transposée dans le Code des assurances (L.111-7, A.111-5 et A.111-6) de la Mutualité (L.112-1-1) : précisions sur la table de mortalité de provisionnement.

■ Provision Globale de Gestion (PGG)

L'article R.343-3 prévoit la constitution d'une Provision Globale De Gestion (PGG) destinée à couvrir les charges de gestion futures qui ne seraient pas couvertes par ailleurs.

■ Provision pour prestations à payer (PSAP)

Cette provision correspond pour partie aux arrérages de rentes RMC émises en fin d'année et payées au 1er janvier suivant, ainsi qu'aux prestations émises dans l'année et non encore payées.

■ Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE)

Selon l'article R.343-3, la Provision pour Participation Aux Excédents est le montant de Participation Aux Excédents attribuée aux membres participants et bénéficiaires de bulletins d'adhésion ou de contrats collectifs lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Le calcul de la PPAE s'effectue conformément aux règlements mutualistes des produits. La méthode de répartition des produits financiers retenue par la Mutuelle est harmonisée avec celle retenue par la réglementation dans le cadre de la vérification de la PAE minimum réglementaire (articles D.223-3 et suivants du Code de la mutualité).

■ Provision pour Risques d'Exigibilité (PRE)

Elle est constituée lorsque la valeur des placements mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances (actions, immeubles, ...) est en situation de moins-value latente globale.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées, les titres cotés et les parts d'OPCVM, la valorisation retenue est le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date,
- pour les titres non cotés, leur valeur vénale est retenue,
- pour les actifs immobiliers, la valorisation retenue est basée sur l'expertise quinquennale ou l'estimation annuelle certifiée.

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique "Autres provisions techniques".

■ Provision pour Aléas Financiers (PAF)

La provision pour aléas financiers est régie par les articles R.343-3 du Code des assurances et A.212-14 du Code de la mutualité. Selon l'article A.212-14, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être constituée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 70% du taux de rendement des actifs.

B6 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Cette ligne est constituée de provisions telles que celles pour la médaille du travail, pour indemnités de fin de carrière, charges exceptionnelles...

B9 DETTES

Elles comprennent pour l'essentiel :

- les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires,
- les dettes sociales et fiscales,
- les dettes envers les locataires.

B10 COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils comprennent principalement les surcôtes obligatoires.

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont présentées par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Pour l'établissement des comptes, les frais généraux sont ventilés selon sept destinations ci-après :

■ Les frais d'acquisition des contrats (E7a)

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges liées à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits, les commissions.

■ Les frais d'administration (E7b)

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations.

■ Les frais de prestations (inclus dans E5)

Les frais de prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'une prestation (rachat, décès...).

■ Les frais de gestion des placements (inclus dans E9a)

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement.

Ces coûts proviennent des coûts informatiques, comptables et logistiques, service financier interne... Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière.

Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

■ Les autres charges techniques (E11)

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la Direction Générale, à la Comptabilité générale et au Contrôle de Gestion.

■ Charges non techniques (F7b)

Il s'agit des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

■ Charges exceptionnelles (F9b)

Ce sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS AUX COMPTES NON-TECHNIQUES

Les produits et charges des placements sont enregistrés dans le compte technique non vie et une fraction de ces produits nets de charges est allouée au compte non technique.

Le montant des produits transférés au compte non technique est calculé selon la proportion des placements qui ne sont pas représentés par des provisions techniques.



www.lafrancemutualiste.fr